

## CONTRAT D'INSCRIPTION

Nom : ..... Nom de jeune fille : ..... Date de naissance : ..... Lieu : .....  
Prénom : ..... (Joindre une photo d'identité) Niveau d'étude : .....  
Adresse : ..... Diplômes obtenus : .....  
Code Postal : ..... Profession : .....  
Ville : ..... Tél domicile : ..... Port : .....  
Email : ..... Tél travail : .....

### Je choisis la formation :

Titre de la formation choisie (rayer la ou les mentions inutiles).

- GENEALOGIE FAMILIALE.
- GENEALOGIE SUCCESSORALE & FONCIERE.
- GENEALOGIE FAMILIALE, SUCCESSORALE & FONCIERE.  
La formation s'effectue sur une période de douze mois à partir de la date de signature du contrat.

### Je choisis la formule de paiement :

**- Ne pas oublier : Les frais de dossier - hors métropole, les frais de port à joindre avec l'acompte de 30 %**

Complétez et cochez la formule de paiement choisie :

1) En 2 versements (A joindre tous au contrat) :

1<sup>er</sup> versement : .....

2<sup>e</sup> versement : .....

Prix total : .....

2) Avec acompte et mensualités échelonnées (A joindre tous au contrat) :

Acompte de 30% : .....

Mensualités : .....

Prix total : .....

J'indique le mode de paiement :

a) Par chèque bancaire ou postal : .....

b) Par mandat-lettre : ..... (uniquement pour le 1<sup>er</sup> versement)

Notre service conseil à Chatou  
Tel : 01.39.52.31.43

**NOUS TRANSMETTRE LES PAGES 17, 18 ET 19.**

Parapher en bas les pages 17, 18 (vos initiales) et compléter la page 19.



## **Le prix de votre étude comprend :**

- 1) Le travail réalisé par le bureau d'étude pour établir le programme des études, l'information, la rédaction et le choix des cours, l'organisation des études et du corps professoral, l'établissement de l'institution, la mise en place des immeubles et du matériel, l'administration du personnel enseignant et administratif, soit tout ce qui est nécessaire au bon fonctionnement de l'enseignement.
- 2) La fourniture des cours, les corrections des devoirs et conseils des professeurs, le secrétariat d'enseignement, l'assistance pédagogique.
- 3) Tous les services conseils sont à votre disposition pour une durée maximale de 1 an. Si la formation de l'étudiant(e) arrive à son terme avant le délai d'une année et la délivrance des certificats, il n'y aura pas la possibilité pour l'étudiant(e) de continuer à poser les questions suite à sa formation à l'I.F.F.G. (Voir les articles 1101, 1103, 1104 et 1217 du Code Civil).

N.B. : L'I.F.F.G. se réserve le droit de charger tout tiers du recouvrement des créances prévues au présent engagement ; en outre, il s'autorise à demander le financement de tout ou partie du présent contrat à tout établissement financier ou banque, et par conséquent à subroger tout tiers porteur dans les droits et actions de l'I.F.F.G. avec dispense de notification au débiteur. Tout défaut de paiement à l'un des termes prévus au contrat vaut mise en demeure et entraînera à compter de cette date l'application de l'intérêt moratoire au taux légal, auquel pourront s'ajouter les divers frais de recouvrement ou d'impayés.

## **Conditions générales :**

Le contrat est résiliable par vous à tout moment par lettre recommandée adressée au Directeur de l'Institut. Pendant les trois premiers mois de l'étude, il est possible de résilier le contrat conformément aux termes de l'article L 444-8 du Code de l'Education Nationale réglementant l'enseignement à distance.

Seuls seront dus, dans ce cas, une indemnité équivalant à 30% du prix de l'étude (fournitures non comprises).

L'inscription au cours est valable pour la durée d'une année à la date de l'inscription. Passé ce délai l'étudiant(e) devra faire une nouvelle inscription.

## **Notre Institut s'engage :**

1) A vous faire bénéficier de ses services d'assistances pédagogiques. En mettant à votre disposition le personnel pédagogique et administratif (Directeur, responsables pédagogiques, professeurs-correcteurs, conseillers, secrétaires) nécessaire à la conduite de vos études. Un dossier individuel regroupera tous les renseignements vous concernant (notes contenues, documents reçus, etc....) et constituera la preuve formelle de votre état d'étudiant : il permettra de suivre l'évolution de vos études et votre progression. Les cours réactualisés de façon régulière, vous permettront d'étudier méthodiquement chaque matière. Ils resteront à votre propriété.

2) A vous donner des directives de travail claires et détaillées. Ces conseils vous seront communiqués de plusieurs façons : par des explications accompagnant chaque cours : elles indiqueront la marche à suivre pour étudier chaque chapitre, pour réaliser vos exercices et rédiger vos devoirs. Leur but est de vous guider dans l'étude de votre cours et de vous en faciliter la compréhension. Par des corrections individuelles qui seront l'occasion pour vos professeurs de vous donner des conseils, des renseignements complémentaires. Vous pourrez, à tout moment, contacter les professeurs si un problème se pose à vous.

3) A contrôler régulièrement votre travail. En vous donnant à faire des devoirs dont la réalisation équivaut à une douzaine d'heure de travail. L'envoi de quatre devoirs par mois constitue un rythme tout à fait satisfaisant, qu'il est bon que vous respectiez pour garder à votre formation toute son efficacité. Il est dans tous les cas essentiels, pour une bonne assimilation de vos cours, que vous adoptiez un rythme de travail régulier. Ces devoirs permettent de voir si vous avez bien compris la matière de chaque leçon, soit en vous posant des questions précises sur votre cours, soit en vous faisant réaliser des exercices d'applications, soit encore, en faisant appel à votre initiative. En vous faisant réaliser, en fin d'étude, un travail récapitulatif sur un sujet donné. Ce travail devra faire la synthèse des connaissances acquises et permettre ainsi d'évaluer si vous êtes parvenu au niveau nécessaire à la fin de votre formation.

4) A vous permettre d'apprécier votre progression. Chaque devoir fait l'objet d'une note et d'une appréciation qui vous donne une indication précise sur la valeur de votre travail. Périodiquement, vous sera envoyé un relevé de notes qui vous permettra de faire le point sur votre travail et d'apprécier ainsi vos progrès ; il vous donnera aussi la possibilité de vous situer par rapport au reste des étudiants. En fin d'étude, il vous sera adressé un certificat attestant de votre formation, celui-ci étant délivré aux étudiants ayant suivi leurs cours, conformément à la loi du 4 août 1942 et à l'article 147 du décret N°56931 du 14 septembre 1956.

L'I.F.F.G. s'engage à vous fournir les cours et documents nécessaires à votre formation. Des explications accompagneront chaque cours. Vos devoirs seront corrigés individuellement et seront l'occasion pour vos professeurs de vous donner des conseils. Vous pourrez à tout moment contacter les professeurs si un problème se pose à vous. En fin d'étude, un certificat sanctionnant les connaissances que vous aurez acquises vous sera adressé.

Je reconnais avoir pris connaissance des documents me donnant toute précision sur le programme de mon enseignement, la nature et le contenu des disciplines étudiées, l'échelonnement des enseignements et des travaux.

Conformément à la loi sur l'enseignement à distance, nous reproduisons ci-dessous les dispositions de l'article L 444-8 du Code de l'Education Nationale: « à peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours francs après sa réception. Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder trente pour cent du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont été effectivement livrés à la date de la résiliation restent acquis pour la valeur estimée au contrat. Il ne peut être payé par anticipation plus de trente pour cent du prix convenu, fournitures non comprises. Pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les trente pour cent sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle qu'elle est prévue par le plan d'études. Le contrat doit, à peine de nullité, reproduire les dispositions du présent article.

☺ Etudiant(e) mineur(e) . Nom et adresse du responsable majeur, parent ou tuteur :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Date : .....

Signature (Précédée de la mention LU ET APPROUVE)



☺ Etudiant(e) majeur(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Date : .....

Signature (Précédée de la mention LU ET APPROUVE)



☺ L'Institut Français de Formation à la Généalogie

Adresse : 106 C, rue Léon Barbier 78400 Chatou.....

Date : .....

Signature (Précédée de la mention LU ET APPROUVE)

Le Président & Directeur de l'IFFG.

Monsieur Jean-Yves BELIN.